

La justice prononce un non-lieu dans l'enquête sur le chlordécone aux Antilles

Par Le Figaro avec AFP
Publié il y a 14 minutes,
Mis à jour il y a 11 minutes



Lors d'une manifestation en Martinique, dénonçant le chlordécone aux Antilles (photo d'illustration). *Lionel CHAMOISEAU / AFP*

Le chlordécone, un pesticide interdit en France en 1990 mais qui a continué à être autorisé en Martinique et en Guadeloupe, a provoqué une pollution importante et durable des deux îles.

Deux juges d'instruction parisiennes ont prononcé lundi un non-lieu dans l'enquête au long cours sur l'empoisonnement des Antilles au chlordécone, pesticide autorisé dans les bananeraies jusqu'en 1993, a appris l'AFP jeudi 5 janvier de source proche du dossier.

Ce non-lieu à haute valeur symbolique, qui était également demandé par le parquet de Paris dans ses réquisitions fin novembre, était redouté par des élus et habitants de Martinique et de Guadeloupe, qui ont régulièrement dénoncé un risque de «*déni de justice*».

Pesticide interdit

Le chlordécone, un pesticide interdit en France en 1990 mais qui a continué à être autorisé dans les champs de bananes de Martinique et de Guadeloupe par dérogation ministérielle jusqu'en 1993, a provoqué une pollution importante et durable des deux îles. Plus de 90% de la population adulte en Guadeloupe et Martinique est contaminée par le chlordécone, selon Santé publique France.

À VOIR AUSSI - «Nous sommes tous empoisonnés»: mobilisation en Martinique contre la menace d'une prescription liée au chlordécone